

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Secrétaire de séance : Geoffrey PUAUD

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 06/04/2021.

Ordre du jour

- Tarifs restauration scolaire 2021-2022
- Subventions 2021
- Modification temps de travail au restaurant scolaire
- Décision modificative
- Questions diverses

21-28-01 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2021-2022

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2021-2022 comme suit :

- Repas régulier : 3.85 €
- Repas occasionnel : 5.00 €
- Tarif absence : 2.50 €
- Repas adultes : 6.10 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants.

21-29-02 SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, décide par :

- 14 voix pour
- 1 abstention

de fixer ainsi qu'il suit les montants des différentes subventions.

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS	MONTANT
USESME	500 €
AFN ST MARS	200 €
PELICANS GYM LES EPESSS	230 €
ECOLE DE MUSIQUE LES EPESSS	40 €
CAUE	40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €
TOTAL	1 110 €

21-30-03 RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De supprimer un poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 5/35èmes ;
- De créer un poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 7/35èmes ;
- De publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;
- Mettre à jour le tableau des effectifs.

21-31-04 DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 €	0 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 €	0 €	0.00 €	0 €
D 2112 : terrains de voirie	0.00 €	90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	0.00 €	90 €	0.00 €	0.00 €
Total Investissement	90 €	90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €		0.00 €	

Le Maire
Patrice BERTRAND



Extrait affiché le 21/05/2021

Le Maire

Patrice BERTRAND

